

24 avr 2014 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2014

Statut des agents des services extérieurs de la Sûreté de l'Etat

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom et de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal apportant des modifications au statut des agents des services extérieurs de la Sûreté de l'Etat.

Le projet répond aux objectifs suivants :

- donner délégation au ministre de la Justice de fixer les modalités de l'épreuve de capacité donnant accès au grade d'inspecteur divisionnaire B5
- limiter le nombre d'inspecteurs divisionnaires B5 à 20% maximum du total de niveau B
- fixer les modalités de l'épreuve de capacité donnant accès au grade de commissaire divisionnaire A5
- clarifier les conditions pour participer à la sélection au mandat de directeur des opérations

Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 décembre 2006 portant le statut des agents des services extérieurs de la Sûreté de l'Etat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>